

Le Document Unique d'Evaluation des Risques



Objectifs

- Mettre en place l'évaluation des risques dans l'entreprise et assurer sa pérennité (conformément au décret du 18 mars 2022)
- · Comprendre l'intérêt de l'évaluation des risques



Méthodes et moyens

Pédagogie:

- · Exposés théoriques
- Mise en pratique à partir du besoin de chaque apprenant

Evaluation:

- · Test de positionnement au début de la formation
- · Test de connaissance en fin de formation

Espace formation:

· Salle informatique équipée de WINDOWS 10 et Office 2016



Formateur

Formateur expert en gestion d'entreprise et droit du travail

Tarif

420€

Nets de taxes (exonéré de TVA). Possibilité de prise en charge totale ou partielle sous conditions*.



<u>Durée</u>

1 jour - 7 heures



Prérequis

Aucun



Minimum :6 Maximum :12



Responsable en charge de réaliser l'évaluation des risques professionnels et la rédaction du Document Unique



Attestation de stage au terme de la formation

Les dates

Site	Contact Conseillère Formation	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
Metz 5 boulevard de la Défense	POINT Caroline cpoint@cma-moselle.fr 03 87 39 31 63	Mardi 7 mai 2025 (9h-17h)	Lundi 01 décembre 2025 (9h-17h)
Thionville 10 allée de la Terrasse	BUZON Claire cbuzon@cma-moselle.fr 03 82 59 45 89		
Forbach 1 Rue Camille Weiss	WENGELER Isabelle iwengeler@cma-moselle.fr 03 87 87 04 80		Mardi 04 novembre 2025 (9h-17h)
Sarrebourg Z.A les Terrasses de la Sarre	CHRIST-PARRET Anne-Marie achrist@cma-moselle.fr 03 87 03 23 43		

^{*} Contactez votre conseillère formation pour plus d'information sur les possibilités de prise en charge.





- Enjeux des Risques professionnels
 - Enjeux humains
 - Enjeux économiques
 - Enjeux sociaux
 - Enjeux commerciaux
 - Enjeux techniques et organisationnels
 - Enjeux juridiques
- Evaluation des Risques Professionnels
 - Cadre réglementaire
 - Principes fondamentaux
 - Préparer la démarche
 - Outils d'identification
 - Mise en application
- · Les obligations du chef d'entreprise



• Possibilité d'une mise en application d'une demie-journée sous la forme d'un accompagnement afin de rédiger / actualiser son document unique et son plan d'actions



• Réception du bulletin d'inscription au plus tard **quatre** semaines avant le démarrage de la formation.



• Nous consulter concernant les conditions d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

